

Remplace la date 13-avr.-2018

Date de révision 11-août-2024

Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 54261
Numéro du fiche de données de sécurité 54261
Nom du produit SOFTCAT POLYMER SX 1300X

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Polymère de conditionnement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aquatique chronique Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mentions de danger
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P391 - Recueillir le produit répandu
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Peut former des poussières à des concentrations atmosphériques combustibles.

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
CATIONIC HYDROXYETHYL CELLULOSE 68610-92-4	>= 90.0 - <= 100.0 %	Aucune donnée disponible	-	Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-
WATER 7732-18-5	>= 0.0 - <= 5.5 %	Aucune donnée disponible	231-791-2	Non classé	-	-	-
SODIUM ACETATE 127-09-3	>= 0.0 - <= 4.9 %	01-211948512 3-42-XXXX	204-823-8	Non classé	-	-	-
SODIUM CHLORIDE 7647-14-5	>= 0.0 - <= 3.5 %	Aucune donnée disponible	231-598-3	Non classé	-	-	-
PROPAN-2-OL 67-63-0	<= 1.0 %	01-211945755 8-25-XXXX	200-661-7 (603-117-00-0)	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3	-	-	-

				(H336) Flam. Liq. 2 (H225)			
--	--	--	--	----------------------------------	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
CATIONIC HYDROXYETHYL CELLULOSE 68610-92-4	> 10000	>2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
SODIUM ACETATE 127-09-3	> 2000	> 2000	> 5	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
SODIUM CHLORIDE 7647-14-5	> 3550	10000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
PROPAN-2-OL 67-63-0	= 5840	= 12800	Aucune donnée disponible	30.1002	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

Yeux Les particules solides piégées derrière la paupière peuvent provoquer des dommages abrasifs,. Peut provoquer une légère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Minimisez la génération et l'accumulation de poussière. Lorsqu'elle est en suspension dans l'air, la poussière peut présenter un risque d'explosion. Éliminer les sources d'ignition. Si les couches de poussière sont exposées à des températures élevées, une combustion spontanée peut se produire. Le transport pneumatique et autres opérations de manutention mécanique peuvent générer des poussières combustibles. Pour réduire le risque d'explosion de poussière, reliez électriquement et mettez à la terre l'équipement et ne permettez pas à la poussière de s'accumuler. La poussière peut être enflammée par une décharge statique.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) 2Z

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. En cas de déversements, méfiez-vous des sols et surfaces glissants.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Inonder la zone d'eau. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Minimisez la génération et l'accumulation de poussière. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'humidité atmosphérique. Éviter toute exposition prolongée à la chaleur et à l'air.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique
PROPAN-2-OL 67-63-0	-	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
SODIUM ACETATE 127-09-3	-	12 mg/kg bw/day [4] [6] 72 mg/kg bw/day [4] [7]	1057.9 mg/m ³ [4] [6] 6347.36 mg/m ³ [4] [7]
SODIUM CHLORIDE 7647-14-5	-	295.52 mg/kg bw/day [4] [6] 295.52 mg/kg bw/day [4] [7]	2068.62 mg/m ³ [4] [6] 2068.62 mg/m ³ [4] [7]
PROPAN-2-OL 67-63-0	-	888 mg/kg bw/day [4] [6]	500 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
SODIUM ACETATE 127-09-3	6 mg/kg bw/day [4] [6] 36 mg/kg bw/day [4] [7]	36 mg/kg bw/day [4] [6] 36 mg/kg bw/day [4] [7]	521.73 mg/m ³ [4] [6] 3103.45 mg/m ³ [4] [7]
SODIUM CHLORIDE 7647-14-5	126.65 mg/kg bw/day [4] [6] 126.65 mg/kg bw/day [4] [7]	126.65 mg/kg bw/day [4] [6] 126.65 mg/kg bw/day [4] [7]	443.28 mg/m ³ [4] [6] 443.28 mg/m ³ [4] [7]
PROPAN-2-OL 67-63-0	26 mg/kg bw/day [4] [6]	-	89 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
SODIUM ACETATE 127-09-3	0.1 mg/l	-	0.01 mg/l	-	-
SODIUM CHLORIDE 7647-14-5	5 mg/L	19 mg/l	-	-	-
PROPAN-2-OL 67-63-0	140.9 mg/L	140.9 mg/L	140.9 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
SODIUM ACETATE 127-09-3	0.000402 mg/kg	0.00004 mg/kg	0.72 g/L	0.000402 mg/kg	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
SODIUM CHLORIDE 7647-14-5	-	-	500 mg/L	4.86 mg/kg soil dw	-
PROPAN-2-OL 67-63-0	552 mg/kg sediment dw	552 mg/kg sediment dw	2251 mg/L	28 mg/kg soil dw	160 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	
	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	> 0.35 mm	
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adaptée.

Particulate filter, type P2. Filtre à particules conforme à EN 143.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Solide
Aspect	Poudre granules
Couleur	Blanc/blanc cassé
Odeur	Amine
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété**Valeurs**

Point de fusion / point de congélation

170 °C

Remarques • Méthode

Extrapolations. Se décompose ci-dessus.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

non applicable.

Inflammabilité

Aucune information disponible.

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune information disponible.

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH	5 - 7	2 %.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		non applicable.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	Aucune information disponible.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Indéterminé(e)(s).
Pression de vapeur		non applicable.
Densité relative		Aucune information disponible.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible.
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible.
Densité de vapeur		non applicable.
Caractéristiques des particules		Indéterminé(e)(s).
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Liquides inflammables non applicable solide

Matières solides inflammables Peut former des poussières à des concentrations atmosphériques combustibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales. Hygroscopique.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Conserver à une température ne dépassant pas 200 °C. Le produit peut se décomposer à des températures élevées. Évitez les décharges statiques. Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
-------------------	--

Contact oculaire Les particules solides piégées derrière la paupière peuvent provoquer des dommages abrasifs,. Peut provoquer une légère irritation des yeux. Une blessure à la cornée est peu probable.

Contact avec la peau Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
------------------	---

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Aucune information disponible.
------------------	--------------------------------

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

DL50 par voie orale	DL50 par voie orale > 10000 mg/kg
DL50, voie cutanée	DL50, voie cutanée > 2000 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
CATIONIC HYDROXYETHYL CELLULOSE	LD50: > 10 000 mg/kg (Rat)	LD50: > 2000 mg/kg (Rat)	-
SODIUM ACETATE	> 3500 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	> 30 mg/L (Rat) 1 h
SODIUM CHLORIDE	> 3500 mg/kg (Rat)	10000 mg/kg (Rabbit)	> 42 mg/L (Rat) 1 h
PROPAN-2-OL	= 5840 mg/kg (Rat)	> 12800 mg/kg (Rabbit)	30.1002 mg/L

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales.

CATIONIC HYDROXYETHYL CELLULOSE (68610-92-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée

					accompagnée de rougeurs locales.
--	--	--	--	--	----------------------------------

SODIUM ACETATE (127-09-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

SODIUM CHLORIDE (7647-14-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)		4 heures	Peut provoquer une légère irritation

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Les particules solides piégées derrière la paupière peuvent provoquer des dommages abrasifs,. Peut provoquer une légère irritation des yeux. Une blessure à la cornée est peu probable.

CATIONIC HYDROXYETHYL CELLULOSE (68610-92-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux Une blessure à la cornée est peu probable

SODIUM ACETATE (127-09-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux

SODIUM CHLORIDE (7647-14-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une irritation oculaire

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

CATIONIC HYDROXYETHYL CELLULOSE (68610-92-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

SODIUM ACETATE (127-09-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
---------	--------	-------------------	-----------

	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
--	------------------------	-----------	-----------------------------------

SODIUM CHLORIDE (7647-14-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
		Inhalation	Aucun signe de sensibilisation respiratoire n'a été rapporté.

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Informations sur les composants

CATIONIC HYDROXYETHYL CELLULOSE (68610-92-4)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

SODIUM ACETATE (127-09-3)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
	in vivo	Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

SODIUM CHLORIDE (7647-14-5)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	Test d'Ames	Négatif
Essai OCDE n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères utilisant les gènes Hprt et xprt	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	Souris	Négatif

Cancérogénicité

Aucune information disponible.

Informations sur les composants

SODIUM CHLORIDE (7647-14-5)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 451 : Études de cancérogénèse	Rat	N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

SODIUM ACETATE (127-09-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		Pour des matériaux similaires : Dans les études animales, n'a pas interféré avec la reproduction

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 415 : Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération	Rat	NOAEL P 853 mg/kg
OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	Rat	NOAEL P 500 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

CATIONIC HYDROXYETHYL CELLULOSE (68610-92-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

SODIUM ACETATE (127-09-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

SODIUM CHLORIDE (7647-14-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible

					n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.
--	--	--	--	--	--

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Oral(e)			Peut provoquer somnolence ou vertiges Système nerveux central

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

CATIONIC HYDROXYETHYL CELLULOSE (68610-92-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Pour le(s) composant(s) mineur(s) : Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Foie Rein Des effets rénaux ont été observés chez des rats mâles. On pense que ces effets sont spécifiques à l'espèce et qu'ils sont peu susceptibles de se produire chez l'homme. Les observations chez les animaux comprennent : Léthargie.

SODIUM ACETATE (127-09-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

SODIUM CHLORIDE (7647-14-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'expérience médicale avec le chlorure de sodium a montré une forte association entre une pression artérielle élevée et une surconsommation

					alimentaire prolongée. Des effets connexes pourraient survenir au niveau des reins.
--	--	--	--	--	---

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Rat	Inhalation Vapeurs		104 semaines	Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie Des effets rénaux ont été observés chez des rats mâles. On pense que ces effets sont spécifiques à l'espèce et qu'ils sont peu susceptibles de se produire chez l'homme. Les observations chez les animaux comprennent : Léthargie.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Pimephales promelas	CL50	2.4 - 3.7 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CL50	34 - 48 mg/L	48 heures	
	activated sludge	CE50	> 1000 mg/L	3 heures	
	Toxicité pour les bactéries	CE50	2500 mg/L	16 heures	

SODIUM ACETATE (127-09-3)

Méthode	Espèce	Type de résultat	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
---------	--------	------------------	---------------	--------------------	-----------

		final			
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	CL50	> 100 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 1000 mg/L	48 heures	
ISO 10253	Skeletonema costatum	CE50	> 1000 mg/L	72 heures	
Toxicité pour les bactéries		CE50	7200 mg/L	18 heures	

SODIUM CHLORIDE (7647-14-5)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Lepomis macrochirus	CL50	5840 mg/L	96 heures	Sans danger pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Pimephales promelas	CL50	10610 mg/L	96 heures	Sans danger pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Daphnia magna	CE50	1900 mg/L	48 heures	Sans danger pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Algues	CE50	2430 mg/L	120 heures	Sans danger pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée
OCDE, essai n° 209 : Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium)	activated sludge	CI50	> 1000 mg/L		Sans danger pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée
Toxicité aquatique chronique	Pimephales promelas	NOEC	252 mg/L	33 jours	Sans danger pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée
Toxicité aquatique chronique	Daphnia pulex	NOEC	314 mg/L	21 jours	Sans danger pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Pimephales promelas	CL50	>9640 - 10000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Daphnia magna	NOEC	30 mg/L	21 jours	
OCDE, essai n° 201 :	Scenedesmus	CE50	>1000 mg/L	96 heures	

Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	subspicatus				
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Scenedesmus subspicatus	NOEC	1000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 209 : Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium)	activated sludge	CE50	>1000 mg/L	3 heures	

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
SODIUM ACETATE	-	LC50: >100mg/L (96h, Danio rerio)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Devrait se biodégrader très lentement.

SODIUM CHLORIDE (7647-14-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			non applicable Inorganique.

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301E : Biodégradabilité facile : Essai de « screening » modifié de l'OCDE (TG 301 E) ou équivalent.	28 jours	95% Biodégradation	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
SODIUM ACETATE	-3.72
PROPAN-2-OL	0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
SODIUM ACETATE	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
SODIUM CHLORIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
PROPAN-2-OL	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices
endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (CATIONIC HYDROXYETHYL CELLULOSE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A97, A158, A179, A197, A215
Code ERG	9L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (CATIONIC HYDROXYETHYL CELLULOSE)
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 966, 967, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (CATIONIC HYDROXYETHYL CELLULOSE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M7

ADR

14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (CATIONIC HYDROXYETHYL CELLULOSE)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage	III
14.5	Dangers pour l'environnement	Oui
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
	Code de classification	M7
	Code de restriction en tunnel	(-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
SODIUM CHLORIDE 7647-14-5	RG 78
PROPAN-2-OL 67-63-0	RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4511 pour la protection de l'environnement

Allemagne**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
PROPAN-2-OL - 67-63-0	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
SODIUM CHLORIDE - 7647-14-5	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
SODIUM ACETATE - 127-09-3	Procédure d'autorisation simplifiée - Catégorie 1
SODIUM CHLORIDE - 7647-14-5	Type de produits 1 : Hygiène humaine
PROPAN-2-OL - 67-63-0	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 1 : Hygiène humaine

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC	- Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC	- Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
 Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
 + Sensibilisants
 Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
 Préparée par

Remplace la date 13-avr.-2018

Date de révision 11-août-2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité